

La préfecture de Seine-Maritime ordonne la fermeture d'un établissement scolaire privé à Rouen

Par *Jérémy CHATET*

4 minutes

Mis en ligne le 18/03/2022 à 19:31

Par un arrêté pris le 17 mars 2022 la préfecture de Seine-Maritime a pris la décision de fermer l'établissement privé hors contrat « Educ' et Valeurs », situé à Rouen. Selon elle, l'enseignement au sein de l'établissement n'était pas suffisamment rigoureux et sérieux.



L'école «Edu'c et Valeurs» se situait dans le centre commercial

de la place du Châtelet - PN

Par un arrêté en date du 17 mars 2022, la préfecture de Seine-Maritime a pris la décision de fermer l'établissement scolaire privé hors contrat « Educ' et Valeurs ». Cette école primaire (du CP au CM2), située place du Châtelet à [Rouen](#), existait depuis 2014 et accueillait 14 élèves cette année.

Selon la préfecture, l'établissement a subi trois contrôles en février 2021, septembre 2021, et janvier 2022. « *Ces contrôles, menés par l'académie de Normandie, ont montré que les enseignements dispensés dans cet établissement ne permettent pas aux élèves des apprentissages suffisamment rigoureux et sérieux* », précise-t-elle dans un communiqué.

Ils ont été effectués en s'appuyant sur l'action des CLIR départementales (cellules de lutte contre l'islamisme radical et le repli communautaire), pilotées par les préfets de département. Selon nos informations, c'est dans ce cadre qu'ont été constatées des carences énormes en termes de pédagogie au sein d'« Educ'et Valeurs ».

Vidéo : crise du recrutement des profs également dans le privé

Une cagnotte en 2020 pour créer un collège

Malgré plusieurs mises en demeure l'établissement ne s'est pas mis en conformité « *rendant impossible l'acquisition du socle aux enfants qui y sont scolarisés* ». La rectrice de l'académie a saisi le préfet qui a prononcé la fermeture de l'école le 17 mars 2022.

En 2020, « Educ'et Valeurs », dont le siège social de l'association du même nom est situé à Bois-Guillaume, selon le site société.com, avait lancé une cagnotte en ligne sur la

plateforme Cotiz'Up afin d'agrandir son établissement et de créer un collège. Dans une vidéo, l'établissement privé hors contrat du premier degré était présenté comme « *tenant compte du bien-être et de l'épanouissement de chaque enfant, en développant son autonomie et en respectant son rythme de développement intellectuel* », et comme le « *prolongement de l'éducation dispensée au sein de la famille, élément essentiel à la réussite du projet* ». La cagnotte avait été clôturée sans atteindre l'objectif de 80 000 €.

Aucun commentaire de la mairie de Rouen

La préfecture précise qu'elle a pris « *les mesures nécessaires pour s'assurer de la rescolarisation sans délai dans un autre établissement scolaire des 14 enfants actuellement accueillis dans l'établissement « Educ' et Valeurs* » ». Contactée, la mairie de Rouen n'a pas souhaité faire de commentaires.